

## **MODALITE DE DEMANDE DE CARTE MENSUELLE OU ANNUELLE**

### **ABONNEMENT MENSUEL ou ANNUEL :**

Toute personne de plus de 25 ans.

- carte mensuelle : coupon à 40,00 € à acheter tous les mois chez les dépositaires.
- carte annuelle : 400,00 € l'année.

### **ABONNEMENT MENSUEL JEUNE ou ANNUEL JEUNE :**

Etudiants et jeunes de moins de 25 ans.

- carte mensuelle jeune : coupon à 32,00 € à acheter tous les mois chez les dépositaires.
- carte annuelle jeune : 320,00 € l'année.

### **Pièces à joindre au dossier :**

- Fiche d'inscription complétée et signée.
- 1 photo d'identité.
- Demande de prélèvement + RIB pour les cartes annuelles.
- Règlement pour la carte annuelle ou annuelle jeune :
  - en une seule fois par chèque (à joindre au dossier)
  - par prélèvement en 1 fois ou en 10 fois de septembre 2019 à juin 2020 (télécharger le mandat de prélèvement SEPA sur notre site [www.bihan.fr](http://www.bihan.fr) et joindre un RIB).

Les abonnements mensuels et annuels permettent de circuler sur le réseau BreizhGo.

### **Pour prendre le Bus ou le Tram, vous devez faire une demande de carte Korrigo chez Bibus.**

Avec la carte annuelle, la carte Korrigo est créditée de 2 trajets par jour pendant un an.

Avec la carte mensuelle, vous devez faire valider votre carte Korrigo tous les mois à la gare routière ou chez Bibus après l'achat du coupon du mois.

**Les cartes Korrigo arrivant à échéances doivent être refaites directement chez Bibus, 33 avenue Clémenceau 29200 BREST.**

*En application de la loi Informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime, relativement à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exerce par mail à [informatique-libertes@bretagne.bzh](mailto:informatique-libertes@bretagne.bzh) ou par courrier postal auprès de Monsieur le Président de la Région Bretagne, 283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35711 Rennes Cedex 7."*